



Montpellier, le 5 juillet 2022

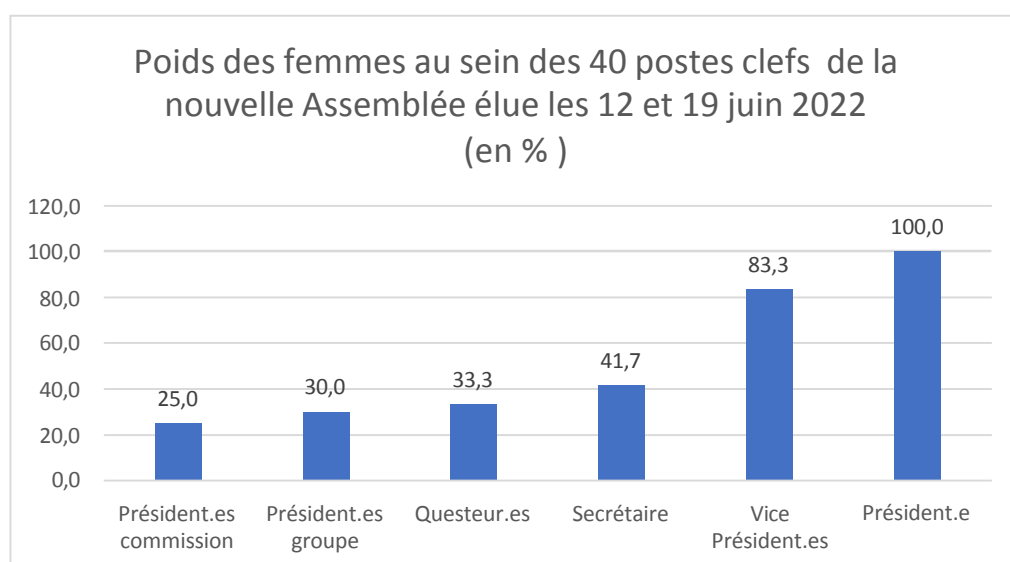
## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Elections législatives : les clefs de la parité en Occitanie (4)

#### Un renouvellement aux postes clefs de l'Assemblée qui profite peu aux femmes

A partir des données fournies par l'Assemblée nationale, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a évalué la place des femmes au sein des 40 postes clefs de la nouvelle Assemblée élue les 12 et 19 juin 2022 : Présidence (1 poste), Présidence des Groupes parlementaires (10), Commissions permanentes (8), Secrétaires (12), Vice-président.es (6), Questeur.es (3).

#### Poids des femmes au sein des 40 postes clefs de l'Assemblée nationale



Sources : Assemblée nationale, Le Figaro, 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Alors que la proportion des femmes dans l'Assemblée élue les 12 et 19 juin 2022 s'établit à 37,3 % (contre 38,6 % pour la précédente législature), seules deux d'entre elles président l'une

des huit Commissions permanentes. Malgré l'élection d'une femme à la Présidence de l'Assemblée nationale - la première en 233 ans - on peut regretter le paradoxe d'une portion congrue de présidentes de Commissions permanentes dont le nombre chute de 5 à 2 entre 2017 et 2022. Ce recul s'accompagne du retour des vieilles habitudes qui consistent à leur attribuer des délégations moins prestigieuses mais auxquelles elles ne répugnent pas (Affaires culturelles et éducation, Affaires sociales, deux Commissions aux enjeux de pouvoir moindres). Malgré la candidature de l'ancienne Rapporteuse générale du budget (aux compétences politiques et techniques indiscutables) la très convoitée et illustre Commission des finances revient à un homme, tout comme la Commission des lois et la Commission de la défense nationale, alors qu'elles étaient occupées par deux députées sous la précédente législature.

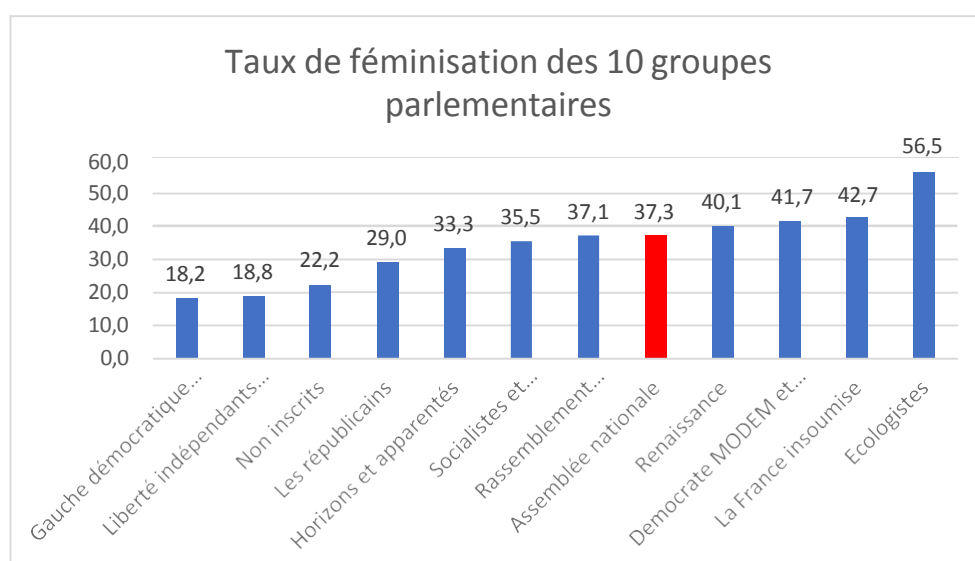
Les femmes perdent sur tous les tableaux : recul de leur représentation de près de 2 points dans la nouvelle Assemblée, forte régression au niveau des Présidences de Commission, et abandon de leur qualification pour des responsabilités à caractère plus régalién.

Pour Geneviève Tapié, Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, « *Après l'embellie de 2017, on n'avance plus, on revient en arrière. Les femmes sont désormais moins nombreuses là où se décide l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Il conditionne la vie des citoyennes et des citoyens. Je tire la sonnette d'alarme ! Et je rappelle les femmes ont dû attendre 22 ans une fois devenues électrices et éligibles en 1945, pour accéder en 1967 à la libre contraception qui leur était jusqu'ici refusée par des hommes. C'est à partir de cette date, qu'en France, les droits des femmes ont davantage progressé en 50 ans qu'en 2000 ans. Ne baissons pas la garde et restons vigilant.es.* »

A l'égalité du partage du pouvoir doit correspondre l'égalité du partage des ressources : un siège de Questeur.e sur trois revient à une femme.

Rappelons aussi que les désignations aux postes de responsabilité se négocient au cœur des dix Groupes parlementaires dont sept sont dirigés par des hommes (Liberté indépendants Outre-mer ; Républicains (LR) ; Gauche démocratique républicaine ; Socialistes ; Ecologistes ; Horizon ; Modem). Trois femmes président les Groupes Renaissance, France Insoumise (LFI) et Rassemblement national (RN).

### Taux de féminisation des Groupes parlementaires



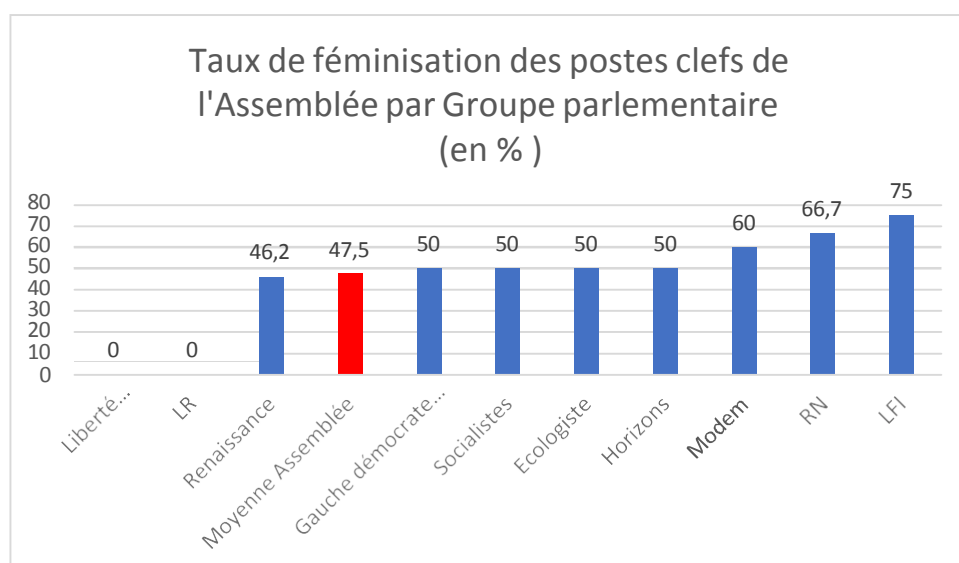
Sources : Assemblée nationale, Le Figaro, 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La palme revient aux Ecologistes (56,5 %), suivis, loin derrière, par La France Insoumise, le Modem et Renaissance. Trois de ces quatre Groupes, présidés par des femmes présentent

un taux de féminisation largement supérieur à la moyenne de l'Assemblée nationale ( 37,3%). La Gauche démocratique républicaine, Liberté indépendants Outre-mer et les Non-inscrits forment le peloton de queue, avec plus de 30 points de retard sur les trois Groupes dirigés par des députées.

La déception vient une fois de plus des socialistes (35,1 %), les mêmes qui ont introduit la parité dans la loi au cours de la XIe législature (1997/ 2002).

### Taux de féminisation des postes clefs de l'Assemblée par Groupe parlementaire



Sources : Assemblée nationale, Le Figaro, 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La bonne nouvelle serait que 47,5 % de femmes auraient, tous Groupes confondus, accédé à des postes clefs si ce chiffre ne révélait pas une féminisation en trompe-l'œil, celle des Vice-présidentes qui représentent 83,3 % des effectifs. Soulignons que ces postes recèlent plus de prestige que de pouvoir.

La déception vient des choix stratégiques et politiques des Républicains qui ont sacrifié les femmes pour conserver un poste de Questeur.

On distingue clairement deux cercles. Le premier est formé par ceux qui désignent 50 % de femmes et plus pour gouverner l'Assemblée... et les autres. Le net fléchissement de Renaissance au-dessous du seuil de la moyenne de l'Assemblée nationale est préoccupant. La Majorité présidentielle (Renaissance), qui nous avait habitués à mieux, devra s'expliquer pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité du nouveau quinquennat. Rappelons que, depuis la première loi de 1972 (« A salaire égal, travail égal »), l'égalité de salaires entre les femmes et les hommes n'est toujours pas réalisée, et que les violences à leur égard perdurent, faute de budget signifiant pour les combattre efficacement.

Contact : Geneviève Tapie  
[emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr](mailto:emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr)